



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Téléphone : 03 44 53 63 89/Fax : 03 44 27 81 65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2012

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 5 novembre 2012 s'est réuni le 12 novembre 2012 sous la présidence de Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames, DEL RIO, DIVAY, THÉPENIER, JAUNET
Messieurs, GROSPIRON, LEVASSEUR, NOTTARIS, MARVILLE, PICARD,
WEYLAND

ABSENT (Excusés):

Monsieur ROTHER

Constatant le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

1/ Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Monsieur Didier Grospiron est désigné secrétaire de séance.

2/Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Madame le Maire propose d'ajouter la réfection de la toiture du lavoir.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

3/ Approbation du compte-rendu du 1^{er} octobre 2012

Le procès-verbal du 1^{er} octobre 2012 ne fait l'objet d'aucun commentaire ou modification.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4/ Réfection de la toiture du lavoir.

La toiture du lavoir est endommagée est présente un risque, par conséquent la mairie a demandé plusieurs devis pour sa réfection.

Les devis présentés s'échelonnent de 1447 (ce devis ne porte que sur de petites réparations), 4300, 6500 à 8600 euros TTC. Le choix se porte sur l'entreprise FOCQUE, conseillée par le PNR, dont le devis est de 4300 euros TTC. Pas de subvention possible, mais la mairie est en capacité de financer le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le lancement des travaux.

5/ Budget communal : décision modificative n°5, concernant l'aide aux voyages scolaires.

Un montant de 220 euros correspondant aux aides pour deux familles (6 jours x20€=120 € ; 5 j x20 €=100 €) doit être affecté à la ligne comptable 6713. La somme est prélevée ligne 022 (dépenses imprévues de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le changement d'affectation.

20h50 : Madame JAUNET rejoint le Conseil Municipal

6/ Réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Désignation de l'entreprise.

La société proposée est la société MUNIER, pour la création d'un columbarium de 10 cases, pouvant contenir deux urnes chacune, sur trois niveaux, avec un jardin du souvenir, une stèle et un banc. Le montant s'élève à 10 626 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation du columbarium par la société Munier.

7/ Élaboration d'un tarif spécial "association non Aumontoise" pour la location d'une salle communale.

Des associations non Aumontoises demandent régulièrement à louer une des salles disponibles à Aumont. Mme le maire propose la possibilité de louer la salle 50 euros pour 4 heures, après une demande écrite à la mairie et cette location devra rester une démarche exceptionnelle. Le tarif correspond à l'entretien de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place de ce tarif.

8/ Achat d'un radar pédagogique.

Après l'étude de plusieurs produits et devis, et en tenant compte du conseil de l'ADTO, la commune choisit un radar pédagogique Métis 1000 de la société "Signalisation LACROIX", qui coûte 2564 euros HT, plus une fixation pour un total de 3174 euros TTC. On bénéficie d'une assistance technique à vie et d'une garantie de 2 ans sur le produit. Le radar est mobile et se branche sur un réverbère qui alimente une batterie. Il est possible de régler la vitesse en fonction de l'endroit choisi. Il y a une possibilité de comptage des véhicules et de gérer l'historique. L'ensemble des données est transféré sur un PC via une clé USB. L'objectif étant de sensibiliser les automobilistes aux risques des excès de vitesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat de ce radar pédagogique.

9/ Prime de fin d'année des agents communaux.

Il y a 2 primes de fin d'années prévues pour les agents communaux : l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) et l'IEMP (indemnité d'exercice de missions des préfectures). Le montant des primes est calculé au prorata du temps travaillé.

Ces primes correspondent à :

Secrétaire de maire :	IAT = 331,64	IEMP = 838,47	soit 1170,11 euros
Agent technique :	IAT = 277,72	IEMP = 675,85	soit 935,57 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution des primes aux agents communaux.

10/ Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réfection du chauffage de la salle du lavoir.

Les travaux envisagés peuvent bénéficier d'une subvention de 34% du Conseil Général.

La Cap'Oise s'occupe de l'appel d'offres, de la sélection des entreprises et du conseil aux municipalités. Nous avons un devis chaudière-radiateurs d'environ 20 000 € TTC (13 radiateurs dans la grande salle plus ceux de l'entrée, du vestiaire et des WC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Général.

11/ Demande de subvention, auprès de la Préfecture, au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la réfection du chauffage de la salle du lavoir.

Nous pouvons bénéficier d'une subvention de 40%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR.

12/ Demande de subvention pour une première phase pour la réalisation d'un revêtement bitumeux sur une voirie rurale (Chemin de la Queue de la brosse).

Madame Christel JAUNET fait remarquer qu'il s'agit en fait du Vieux Chemin de Creil.

Une demande de devis a été effectuée il y a 1 ½ an pour l'ensemble du chemin, le montant est d'environ 53 000 euros.

Les travaux envisagés ne concernent aujourd'hui qu'une partie de cette voirie. Le montant espéré de la demande de subvention auprès de la Préfecture est de 40% du montant total. En fonction de la réponse de la Préfecture, le conseil municipal déterminera avec précision les travaux qui pourront être engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Préfecture.

12/ Questions diverses

- La date du spectacle du Noël des enfants est arrêtée au 12/12/12, à 17h30. Il y aura des contes, de la musique et un spectacle. A cette occasion, les anciens se verront remettre leur colis de fin d'année.
- Le café-mairie aura lieu le 1^{er} décembre 2012.
- Le repas des anciens aura lieu le 9 décembre 2012.
- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 25 janvier 2013, à 19h00.
- Monsieur Gilbert WEYLAND propose de faire le point sur les travaux prévus pour la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 35.

Didier GROSPIRON

M-L THEPENIER	F. DEL RIO	M. DIVAY	D. GROSPIRON
C. JAUNET	P. LEVASSEUR	T. MARVILLE	M. NOTTARIS
G. PICARD	A. ROTHER	G. WEYLAND	